

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE**  
**DU 19 février 2013**

L'an deux mil treize le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal, également convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2013

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, ROUAULT Raphaël, PAILLET Hervé, PILLOT Jean-François, JORDAN Hubert.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Madame FRULEUX Anne-Marie à Monsieur JORDAN Hubert. Madame BILLAULT Céline à Monsieur PILLOT Jean-François.

**Etaient absents excusés :** Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine, et Messieurs PERROUD Frédéric et DEVILLE François.

Monsieur GASPARINI Gil a été élu secrétaire de séance.

**Compte-rendu :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- ACCUEILLE Madame Nathalie MOURONVALLE, directrice du groupe scolaire de la Chavanne et deux représentantes de la MJC, pour cette séance publique consacrée à la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Maire présente le programme de cette réunion, qui comprendra quatre temps : une présentation de la réforme par Madame MOURONVALLE, une présentation des résultats de l'enquête menée auprès des parents concernant la fréquentation des activités périscolaires en cas de mise en œuvre de la réforme, une présentation des impacts organisationnels et financiers pour la commune et enfin un temps de discussion autour des éléments présentés.
- ENTEND Monsieur le Maire introduire la réunion en rappelant son souhait de travailler à une mise en place de la réforme en 2013. Il estime que la commune a, par ses élus, ses agents, son dynamisme associatif, la possibilité de préparer une rentrée scolaire bien organisée. Il souhaite travailler en bonne intelligence avec les représentants des parents d'élèves et des enseignants, en écoutant les inquiétudes légitimes et en rassurant chacun sur les domaines de compétence dont dispose la commune. Il indique que l'objet de la réunion n'est pas d'être pour ou contre la réforme des rythmes scolaires, puisque celle-ci a fait l'objet d'un décret paru au Journal Officiel. Il rappelle que la question qui se pose est celle de savoir si cette réforme sera mise en place à Allinges en 2013 ou en 2014. Monsieur le Maire précise que l'Etat apportera une aide de 50€ par élève dans le cadre du fonds d'amorçage pour les communes qui feront le choix de se lancer en 2013. Il estime également que compte tenu du contexte du printemps 2014, qui verra le renouvellement des équipes municipales, il sera difficile de travailler sereinement à la préparation d'une nouvelle organisation entre les mois d'avril et de juillet. De ce point de vue, l'année 2013 se prête plus particulièrement à ce travail de fonds qui doit être réalisé pour réussir la rentrée 2013. Après cette introduction, Monsieur le Maire laisse la parole à Madame MOURONVALLE, directrice du groupe scolaire, pour une présentation de la réforme.
- ENTEND Madame MOURONVALLE, directrice du groupe scolaire, présenter la réforme et le contexte dans lequel elle se situe. Dans un premier temps, elle présente les chiffres clés du débat, à savoir le fait que les écoliers français sont ceux qui aujourd'hui disposent du plus

faible nombre de jours d'enseignement en Europe, avec 144 jours contre 187 jours en moyenne dans les pays de l'OCDE, ceci coordonné à un nombre d'heures d'enseignement parmi les plus importants en Europe, avec 864h par an contre 774h à 821h en moyenne. Ces éléments, mis en perspective avec les résultats des évaluations internationales, qui placent les écoliers français au 29<sup>ème</sup> rang mondial sur 45 pays classés. Dans un second temps, elle revient sur la loi de refondation de l'école, qui sera prochainement discutée au Parlement. Le changement principal se situe sur la priorité donnée au 1<sup>er</sup> degré, c'est-à-dire à l'école élémentaire. Cette loi aura pour objectif d'établir un socle commun de connaissances et de compétences avec plusieurs niveaux. Elle a aussi pour ambition de lutter contre l'échec et l'exclusion scolaire. Un des volets du texte comporte le développement de l'apprentissage par les moyens numériques. Le principe fondateur du texte réside dans la volonté de construire une co-éducation avec la famille. Madame MOURONVALLE ajoute que plusieurs décrets vont être pris par le Ministre sur la réforme des programmes, ceci après le travail d'une commission dont la composition et le programme de travail peuvent être connus de tous. Dans un troisième temps, elle présente les horaires envisagés pour la rentrée 2013, qui se déroulerait sur 4 jours et demi en conservant 24h de classe par semaine. Ainsi, les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi matin, les enfants ne verront pas leurs horaires changer puisqu'ils seraient en classe de 8h30 à 11h30. Les après-midi, excepté celui du mercredi, les enfants seraient en classe de 13h30 à 15h45. Monsieur le Maire intervient pour préciser que c'est bien sur cette période de 15h45 à 16h30 que devra se concentrer la réflexion sur l'animation du temps périscolaire. Il ajoute que les parents doivent être rassurés sur l'accueil par les services périscolaires, puisque l'amplitude horaire ne sera pas modifiée avec un accueil dès 7h45 jusqu'à 18h le soir.

- ENTEND les réponses de Madame MOURONVALLE aux questions de Monsieur ROUAULT concernant le nombre d'enseignants qu'il estime à 840 000 pour 12 millions d'élèves, ce qu'il considère comme trop important, et le taux d'absentéisme des enseignants. Madame MOURONVALLE indique que le nombre d'enseignants est à analyser en prenant en compte les temps partiels et l'ensemble des secteurs d'enseignement dans lesquels les élèves sont peu nombreux, tels que l'enseignement professionnel, les petites communes, les secteurs spécialisés, les classes consacrées à la prise en charge du handicap, etc. Au sujet de l'absentéisme, elle indique que ce taux est nettement supérieur dans les zones sensibles. En Haute-Savoie, le taux d'absentéisme est relativement bas et les remplacements sont régulièrement effectués.
- ENTEND ensuite Monsieur le Maire donner la parole à Monsieur THOMASSON, secrétaire général, pour la présentation des résultats de l'enquête menée auprès des parents. En préalable, Monsieur THOMASSON rappelle le postulat de départ, qui est une mise en application de la réforme en 2013 sur la base des horaires précédemment cités. Il précise ensuite l'objectif de ce questionnaire, qui est de dégager des grandes tendances sur l'évolution de la fréquentation des services périscolaires. Enfin, il présente le panel de l'enquête, qui était composé des 431 enfants scolarisés au groupe scolaire de la Chavanne et dont 308 questionnaires ont été retournés par les parents. Sur ces 308 questionnaires, 29 ont été complétés par des remarques hostiles soit à la réforme soit à sa mise en place en 2013. En termes de représentativité, ce sont 78 questionnaires concernant des élèves de maternelles qui ont été analysés, sur les 162 élèves que compte l'école, soit un taux de réponse de 48%, et 216 questionnaires concernant des élèves de l'élémentaire sur les 269 que compte l'école, soit un taux de réponse de 80.3%. Après cette introduction, il présente dans les grandes lignes les résultats de l'enquête, qui permettent de constater plusieurs points : la fréquentation de la garderie du matin devrait rester stable ; le nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire devrait être en légère baisse pour l'élémentaire mais en hausse pour les maternelles, ce qui devra être anticipé dans l'organisation du temps méridien ; pour le temps de l'après-midi, les résultats font apparaître une faible proportion d'enfants qui partiront à 15h45. Cependant, sur le temps périscolaire actuel qui s'étend de 16h30 à 18h, les effectifs devraient rester stables. On constate une forte demande d'activités

physiques, sportives ou culturelles de la part des parents sur le temps de 15h45 à 16h30. A égale proportion se situe également la demande de prise en charge en étude surveillée. Au niveau des activités souhaitées, on retrouve des activités sportives (sports collectifs et individuels), de la musique, de la gym, de la danse et des loisirs créatifs. Enfin, l'étude s'est aussi portée sur les activités potentiellement impactées par la mise en place de la classe le mercredi matin. Il a donc été possible de constater que ce seront notamment la Gym, la musique, le ski, le football, le tennis et divers sports qui risquent d'être touchés par la réorganisation des horaires scolaires. Monsieur le Maire indique que la limitation de ces impacts, que ce soit sur les enfants qui ne pourraient de ce fait plus se rendre à leur activité, ou sur les structures associatives, sera une des préoccupations du groupe de travail en charge de la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme. Monsieur THOMASSON termine la présentation des résultats en indiquant qu'une question sur l'acceptabilité d'une tarification des activités périscolaires révèle que 75% des parents sont prêts à participer à hauteur d'au moins 2€ par séance. Monsieur le Maire considère qu'il sera tout de même préférable d'envisager la gratuité des activités, de manière à ne pas créer d'inégalités entre les enfants. Il ajoute que l'ensemble de ces résultats montre une nécessité de prendre le temps de proposer un programme et une organisation qui permettront de répondre aux attentes légitimes des parents. Il précise que la restauration scolaire n'est pas envisagée le mercredi, mais qu'une garderie périscolaire allant jusqu'à 12h30 sera assurée. Il souhaite enfin qu'un lien soit fait avec le centre de loisirs.

- ENTEND Monsieur le Maire présenter les impacts financiers de la réforme, qui font suite à un premier travail de simulation portant sur la mise en place en septembre 2013. Sur les quatre mois concernés durant cet exercice budgétaire, le coût supplémentaire sera de l'ordre de 20 000€ environ, soit en année pleine 60 000€ supplémentaires, ce qui représente 140€ supplémentaires par élève en année scolaire pleine. Monsieur le Maire précise enfin que sa volonté est de mettre en place la réforme en 2013, puisque le temps dont dispose l'ensemble des acteurs est suffisant et que cela permettra à la commune de s'insérer dans une démarche de construction d'un Projet Educatif Territorial, outil qui favorisera la bonne collaboration entre les enseignants, les parents d'élèves, les élus, les services municipaux, le centre de loisirs et le tissu associatif local.
- ENTAME la discussion sur ces différentes présentations en entendant l'interrogation de Monsieur PAILLET sur le fait que la mise en place de cette réforme qui a été imposée sans concertation selon lui. Monsieur le Maire présente les arguments mis en avant par les signataires d'une pétition rassemble environ 40% des parents d'élèves et réclamant le report à 2014 de la mise en place de la réforme. Pour Monsieur le Maire, un argument est à retenir, celui qui consiste à dire que les parents ont besoin de s'organiser au niveau professionnel. Monsieur DUPUIS trouve qu'il est gênant que la plupart des enseignants soient contre. Madame MOURONVALLE indique que lorsque la décision sera prise, les enseignants, avec leur grande conscience professionnelle, feront au mieux pour que l'organisation soit la meilleure possible. Elle présente également les différents arguments des enseignants, liés notamment à des questions statutaires. Elle rappelle que les enseignants font leur travail du mieux possible mais qu'ils expriment un ras le bol général vis à vis de leurs conditions. Monsieur PILLOT est en accord avec ces éléments puisque le fait que la réforme ne soit pas appliquée en même temps partout sur le territoire va poser des problèmes de garde d'enfant. Maryse Blanc, représentante de la MJC, exprime le souhait de cette association d'être associée à la réflexion. Monsieur le Maire indique qu'il est évident que la MJC sera incluse dans la concertation, ainsi que le centre de loisirs. Monsieur GASPARINI indique que l'ATEL risque d'être touchée. Monsieur le Maire indique que l'ATEL ne sera pas impactée, puisqu'elle a déjà su s'organiser, en 50 ans d'existence, vis-à-vis des différents temps scolaires. Monsieur GASPARINI considère qu'il n'est pas bon de faire cette réforme en 2013 pour disposer de plus de temps. Monsieur le Maire considère que l'année 2014 ne sera pas propice à la mise en œuvre, du fait notamment des élections. Il indique que la décision qu'il doit prendre va être importante et il souhaite donc recueillir l'ensemble des avis.

Monsieur CART s'interroge sur l'objectif de la commission. Monsieur le Maire considère qu'il faudra que les membres de cette commission s'inscrivent dans la résolution des questions organisationnelles. Il ajoute que la réforme aura des conséquences sur le budget et sur la gestion du personnel. Madame BOISSINOT s'interroge sur les associations qui seront sollicitées. Monsieur le Maire considère qu'il faudra faire une convocation large au départ et qu'ensuite, les associations qui considèrent que leur présence est indispensable resteront dans la commission. Monsieur le Maire considère qu'il faut que la commission extra-municipale puisse se réunir au moins une fois toutes les trois semaines. Monsieur ROUAULT s'interroge sur l'effet de cette réforme sur les résultats des évaluations internationales. Monsieur le Maire indique qu'il faudra attendre quelques années, afin que les élèves puissent bénéficier de ces nouveaux rythmes. Le conseil Municipal décide de constituer le groupe de travail, composé de la commission scolaire, de la directrice de l'école, de l'équipe pédagogique de l'école, des représentants du monde associatif, de représentants des parents d'élèves, du centre de loisirs. Monsieur le Maire remercie Madame Mouronvalle, directrice de l'école et Mesdames Maryse Blanc et Louisa De Possesse.

- Le Conseil examine ensuite le compte rendu du Conseil Municipal du 4 février. Approuvé à l'unanimité.
- APPROUVE la levée d'option du crédit-bail de Monsieur Jean-Luc Després. Madame Muriel Després quitte la salle du Conseil Municipal pour la délibération sur ce sujet. Le coût initial de l'investissement pour la commune était de 55 161,3€. Le bail prévoyait, pour la cession, le fait de payer le montant de l'investissement + un an de loyer. Il reste un reliquat de 147,94€. Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire

Jean-Pierre FILLION.